

Formation en comptabilité

Exercice complémentaire

Journaliser les écritures de clôture suivantes au 31 décembre 2019.

Les écritures concernent la société PETROLOVE, un transitaire en ressources minières, assujéti à la TVA selon le régime des contre-prestations convenues. (**PELO**)

- 1) Nous avons acheté de la marchandise pour CHF 2'000.- (HT, TVA à 2.5%), mais nous ne l'avons toujours pas reçue de la part du fournisseur, qui invoque un problème de sous-traitance.
- 2) Un devis pour CHF 4'000.- (TTC, TVA à 7.7%) a été envoyé à un client le 25 décembre dernier.
- 3) La facture de téléphone du mois de décembre, pour CHF 128.- (TTC, TVA à 7.7%) n'a pas encore été reçue.
- 4) Nous avons vendu de la marchandise à crédit le 12 décembre, pour CHF 5'000.- HT (TVA à 7.7%), mais le client n'a pas encore payé.
- 5) La prime d'assurance pour notre véhicule, d'un montant de CHF 900.-, a été payée durant le mois de novembre. Le montant concerne l'année prochaine.
- 6) Une facture de nettoyage de l'immeuble d'investissement nous est parvenue en décembre, pour CHF 900.- HT (TVA à 7.7%). Les travaux concernés ont dû être reportés pour cause de mauvais temps et ne pourront être effectués qu'en février prochain.
- 7) Nous accorderons l'année prochaine une remise de 5% à l'ensemble de nos clients les plus fidèles, sur les ventes de cette année. Le montant à prendre en compte est de CHF 200'000.- (HT, TVA à 7.7%).
- 8) Le salaire du comptable de décembre a été oublié. Il sera comptabilisé en janvier prochain pour CHF 12'000.-.
- 9) Il faut prendre en compte une vente de marchandises de CHF 600.- (HT, TVA à 2.5%) qui n'a pas encore pu être livrée mais qui a déjà été facturée et comptabilisée.
- 10) Le loyer du mois de décembre a été comptabilisé le 10 novembre, pour CHF 3'000.-.
- 11) La prime d'assurance pour nos locaux s'élèvera à CHF 500.- l'an prochain, mais nous n'avons pas encore reçu la facture y afférente.
- 12) Des frais de transport sur notre dernier achat de marchandise, en décembre, ne nous ont pas encore été facturés. Ils le seront l'an prochain, pour CHF 90.- (HT, TVA à 7.7%).
- 13) Prendre en compte la perte de valeur des machines, achetées pour CHF 100'000.- ht, et amortie de manière indirecte sur une durée de 5 ans.
- 14) Amortir de manière directe l'immeuble hors exploitation, pour CHF 120'000.-
- 15) Le véhicule a été acheté pour CHF 10'770.- TTC (tva à 7.7%) et il doit être amorti sur une durée de 4 ans, procéder au deuxième amortissement direct.
- 16) Le solde du compte outillage s'élève avant amortissement à CHF 30'000.-.
L'amortissement s'effectue sur 4 ans, de manière directe. Procéder au deuxième amortissement.